Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Mouharrem 1446
26 Juillet 2024

N° 87

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1885**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1885**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1888**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1891**
Homologation de résolutions **1891**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1891**
Avis aux créanciers **1894**
Convocations
Sociétés anonymes **1895**
Autres sociétés **1899**
Actes Administratifs
Avis au public **1899**
Divers
Avis au public **1902**
Rectificatifs **1902**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale KOUNOUZ SAHARA

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : Cité Ennacim, Hazoua, Tozeur

Objet :

- Production et vente d'aliments pour animaux

- Production d'engrais organiques

- Elevage de bovins de toutes sortes

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 02 Février 2024 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n°09

Nombre de part : 1000 parts

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur

Date de la souscription : du 17 Juillet 2024 au 16 Août 2024

Les fondateurs :

- Brahim Zakour : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Khemais Jlassi : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Ali Bessaidi : Résident à Hazoua - Tozeur,

- Roukia Sahouda : Résidente à Hazoua - Tozeur.

2024R01938SODB1

Constitution d'une société locale communautaire

Dénomination sociale de la société à constituer : Société populaire locale Elemtiez.

Type de la société : Locale.

Capital à restituer : 10 000 (dix mille) dinars tunisiens.

Siège social : Rue Hédi Chaker immeuble Baccouche 2 Jebeniena

Objet de la société : la société exerce des activités industrielles notamment : achat et installation d'appareils énergétiques et de la constitution d'une usine pour fabriquer des fournitures énergétiques.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle de statuts : 09 mai 2024 auprès du tribunal de première instance de Sfax sous n°09/24

Nombre d'action à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 200 actions contre 10000 dinars

Valeur de l'action : 50 dinars pour chaque action

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : en cas de réalisation de bénéfices par la société populaire dans une année d'exercice

Réserver 15% en titre d'épargne légale jusqu'à l'obtention de 50% du Capital de la société populaire.

Réserver 20% pour la réalisation des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

Répartition des dividendes ou de surplus dans la limite de 35% contre une décision de l'assemblée générale.

Le reste sera réinvesti dans la promotion de la société.

Dénomination de l'agence bancaire où sera déposé le montant de souscription : Banque Zitouna agence Jebeniana

Délais de souscription : du 18 juillet 2024 au 17 août 2024

Modalité et lieu de convocation à l'assemblée constitutive :

Après souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par la publication d'un avis au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et par l'affichage de la convocation au siège de la délégation de Jbeniena El Hencha Menzel Cheker et El Amra et au siège de la municipalité de Jbeniena El Hencha Menzel Cheker et El Amra.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société devront présenter leur candidature aux fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet en complétant un document de participation mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Marwa Abid demeurante à Ouled Mnasser Jbeniena, Téléphone : 23939796

Mohamed Aymen Barraj demeurant à Hazeg Jbeniena, Téléphone : 20843315.

Afef Bennour demeurante à Agaier Chaaleb Menzel Chaker, Téléphone : 58674637.

2024X00937SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Directeur Général

Société La Générale de Vente «GEVE»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : C/O STB - Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

N° Identifiant unique : 1015712M

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 Mai 2024 à 11H30, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Nelson Mandela le 20 Mai 2024, sous le numéro 24702304, quittance numéro M043609, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/5/2024 sous le n°202462872, il a été décidé de nommer Mr Samir Boujday en qualité de Directeur Général pour la période de son mandat d'administrateur dont les conditions et avec les charges et prérogatives résultant de la loi et lui délègue tous les pouvoirs pour la direction de la Société.

2024401854SANB2

Nomination d'un administrateur

Société La Générale de Vente «GEVE»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : C/O STB - Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

N° Identifiant unique : 1015712M

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 Mai 2024 à 10H, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Nelson Mandela le 20 Mai 2024, sous le numéro 24702306, quittance numéro M043616, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/7/2024 sous le n°202476735, il a été décidé de nommer Mr Samir BOUJDAY en qualité d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

2024401855SANB2

ENDA CASH

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Chérifa - Bloc A - 2ème étage - Cité Ettahrir 2042

Identifiant unique : 1767092N

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 23/4/2024 (enregistré à la Recette des Finances du Bardo le 14/5/2024 sous En°24802926 Qn°M049992). Le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de M. Mohamed Bouzid en sa qualité de directeur général pour une durée de trois (3) années et de fixer ses pouvoirs.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/7/2024 sous identifiant unique n°1767092N et dossier n°202479253.

2024401858SANB2

Notice pour augmentation de capital article 301 du code des sociétés commerciales

ENDA CASH

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Cherifa - Bloc A - 2ème Etage - 2042 Cité Ettahrir

IU : 1767092N

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/5/2024, les actionnaires de la Société «ENDA CASH SA» ont décidé d'augmenter le capital social de dix millions (10.000.000) de dinars, pour porter le capital social de dix millions (10.000.000) de dinars à vingt millions (20.000.000) de dinars par la création de cent mille (100.000) actions nouvelles de cent (100) dinars chacune intégralement souscrites et libérées à cinquante pour cent (50%) en numéraire lors de la souscription.

1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT, avec la possibilité d'une clôture anticipée de la souscription;

2- Les cent mille (100.000) actions nouvelles ont une valeur nominale de cent (100) dinars chacune;

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/5/2024, a été déposé au Registre National des Entreprises dont une Attestation délivrée en date du 17/7/2024 sous le N°AC011 022024

4- Banque dépositaire des fonds : AMEN BANK - Compte N° TN 59 07121018110110141037.

2024401859SANB2

Nomination de Secrétaire Général

MAJESTIC HOTELS S.A

Au capital de : 3.300.000 DT

Siège social : 36 Avenue de Paris - 1000 - Tunis

MF : 000970V/A/M000

RNE : 0000970V

En vertu du procès-verbal de Conseil d'Administration en date du 16 Avril 2024, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi à Tunis le 27 Mai 2024 sous le n°24803155, quittance n°048225, il a été décidé de nommer M. Faouzi METJAOUEL en qualité de Secrétaire Général pour la durée qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'Exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 5 Juin 2024, quittance n°2024P56149157.

2024401865SANB2

Nomination de Secrétaire Général

DAR ZARROUK S.A

Au capital de : 1.250.000 DT

Siège social : Larbi Zarrouk - 2026 - Sidi Bou Said

MF : 005875T/A/M/000

RNE : 0005875T

En vertu du procès-verbal de Conseil d'Administration en date du 22 Avril 2024, enregistré à la recette des finances La Marsa à Tunis le 28 Mai 2024 sous le n°24703542, quittance n°78056, il a été décidé de nommer M. Faouzi METJAOUEL en qualité de Secrétaire Général pour la durée qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'Exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 5 Juin 2024, quittance n°2024P76086365.

2024401866SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

DAR ZARROUK S.A

Au capital de : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - 2026 - Sidi Bou Saïd

MF : 005875T/A/M000

RNE : 0005875T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 Avril 2024, enregistré à la recette des finances La Marsa à Tunis le 28 mai 2024 sous le n°24703541, quittance n°78051, il a été décidé de nommer le cabinet HLB GS Audit & Advisory, représenté par M. Ghazi HANTOUS en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 5 Juin 2024 sous l'annonce n°2024P96641831.

2024401867SANB2

Approbation de la désignation d'un Président Directeur Général

Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud S.E.P.T.S

Matricule Fiscal : 0040873 RAM 000

SA au capital de 1 million de dinars

Siège social : 52, rue Ibn Charaf 1002 Tunis

Selon le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration tenu en date du 02 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances, cité mahrajane Tunis le 8 Juillet 2024 sous le numéro 24703348 et dont un exemplaire a été déposé au guichet unique commercial au registre national des entreprises de Tunis en date du 15 Juillet 2024 sous le numéro 202477926, le conseil d'administration a approuvé la nomination de Madame Ines Jaziri Jerbi en tant que Président Directeur Général de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud et l'octroi de toutes les prérogatives nécessaires pour assurer la gestion de la société conformément à son statut et aux règlements en vigueur et ce à partir du 02 Juillet 2024.

2024401868SANB2

Notice

Augmentation du capital

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX

(SEGOR)

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2024, les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Gestion des Ouvrages et Réseaux «SEGOR» ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 8.000.000 dinars pour le porter de 10.000.000 dinars à 18.000.000 dinars par apport en numéraire.

Cette augmentation se fera par la création de 800.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, toutes nominatives à souscrire entièrement en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Ces actions nouvelles à créer sont réservées à la souscription des actionnaires SUEZ International, SPDST et BIAT au prorata de leur participation. Monsieur François DOUSSIN détenant une action au capital de la société renoncera à son droit préférentiel de souscription en faveur de l'actionnaire SUEZ International.

Elles sont émises au nominal de 10 dinars par action.

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT. Les Fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT - Centre d'Affaires de Tunis (51) - compte n°08003000513201224701.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs à Monsieur Mahmoud ETTRIKI ou toute personne mandatée par lui, pour la réalisation de cette augmentation du capital et notamment la déclaration de souscription et de versement.

Le dépôt du projet du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été effectué au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 18 Juillet 2024 sous le n°AC011032024.

Objet social : L'exploitation, la gestion, la réhabilitation des ouvrages et des réseaux publics et privés et des installations industrielles et notamment :

La préservation de l'environnement

La collecte, le transport, le traitement ou le tri, le recyclage et la valorisation des déchets et ordures.

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 14, rue Nouvelle Delhi - 1002 Tunis Belvédère.

Durée : 99 ans

I.U : 0757384K

M.F : 0757384K/A/M/000

CNSS : 144017-69

Directeur Général : Mahmoud ETTRIKI de nationalité Tunisienne.

2024401872SANB2

LES PERLES DU DESERT

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Imm. Amen El Bouhaira - 3ème étage - 1053 Les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 1432766B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2/2/2024 (enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 21/3/2024 sous En°24702405 Qn°M034238

- L'assemblée approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2/2/2024 (enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 21/3/2024 sous En°24702407 Qn°M034235

L'assemblée décide l'application de l'article 388 du Code des Sociétés commerciales.

Un exemplaire des P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/7/2024 sous identifiant unique n°1432766B et dossier n°202479263.

2024401874SANB2

Dissolution et liquidation de la Société CLIONA

En liquidation

S.A

Capital social 350 000 .000 Dt

Siège social : 124 Av 4267-2011 Dendan - Tunis

MF : 1131439/P

R.C : B4014222010

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de DENDAN le 17 janvier 2023 quittance n°M006258, enregistrement n°24800254, publié au RNE le 15/02/2024 sous le n° d'annonce 202411902, il a été décidé La dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs dettes au bureau du liquidateur sis au 92 rue Charguia 1 - 2035 Tunis durant le mois qui suit la présente publication.

Pour de plus amples renseignement contactez le liquidateur au n°26 526 279 et E-mail : feiza.bouzidi@gmail.com

2024401876SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation de la Société

C&N FASHION SARL

Capital social : 400 .000 Dt

MF : 831819L/A/M000

RNE : 0831819/L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7

juin 2024 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 13 Juin 2024 sous le num 24701630, quittance n°043533M, enregistré au RNE n°202472660 daté du 26/6/2024 enregistrement n°24701630 il a été décidé La dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs dettes au bureau du liquidateur sis au 92 rue Charguia 1 - 2035 Tunis durant le mois qui suit la présente publication.

Pour de plus amples renseignement contactez le liquidateur au n°26 526 279 et E-mail : feiza.bouzidi@gmail.com

2024401805SRLB2

Dissolution

SOCIETE VALPAINT COSMETIQUE TUNISIE «VPC»

SARL au capital social de 100 000 Dinars Tunisiens

Siège social : Espace Tunis, Bloc H, Bureau H3-1, 1073 Montplaisir - Tunis

Code RNE : 1548034H

Suite à un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2024, enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 12/7/2024 sous le numéro 24504460, Quittance n°M073216 il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Ghazi SABBAGH liquidateur avec le plein pouvoir.

Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 16 juillet 2024 sous le numéro 202478484.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Sabah en arabe et dans Le Temps en français le 17 juillet 2024.

2024401852SRLB2

Nomination de liquidateur

STE ARYBE SARL

Capital : 50 000 D

Siège social : Zone Industrielle Route de Tunis Kairouan

IU : 1006376Q

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/6/2024 et enregistré à la recette des finances de Kairouan le 26/6/2024 sous le n°24503724 quittance n°M072407 dont une copie est déposée au registre national des entreprises le 18/7/2024 sous le n°202479483, il a été décidé la dissolution de la société ARYBE SARL, Capital : 50 000 sis à la zone Industrielle Route de Tunis Kairouan, IU : 1006376Q et la nomination de Madame Sahar YOUSFI domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 30 jours suivant la parution de cette annonce au JORT.

2024401864SRLB2

Dissolution et Liquidation de La Société

AHMED MANSOUR ET ASSOCIES EN LIQUIDATION SARL

Capital social : 380 000 .000 Dt

MF : 048042S

RC : B1137271997

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2023 enregistré à la recettes de finances d'el Manzah 6 le 30 octobre 2023 quittance n°127036M, enregistrement n°23508096 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs dettes au bureau du liquidateur sis au 92 rue Charguia 1 - 2035 Tunis durant le mois qui suit la présente publication.

Pour de plus amples renseignement contactez le liquidateur au N°26 526 279 et E-mail : feiza.bouzidi@gmail.com

2024401875SRLB2

Dissolution et liquidation de La Société

MODE DISCOUNT

SARL

Capital social : 50.000,000 Dt

Siège social : 37 Av UMA Sokra Ariana 2036

MF : 902778/P

R.C : B034782005

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2023 enregistré à la recette des finances de Dendan le 17 janvier 2023 quittance n°M006256+M006257, enregistrement n°24800253, publié au RNE le 15/02/2024 annonce n°202411928, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs dettes au bureau du liquidateur sis au 92 rue Charguia 1 - 2035 Tunis durant le mois qui suit la présente publication.

Pour de plus amples renseignement contactez le liquidateur au n°26 526 279 et E-mail : feiza.bouzidi@gmail.com

2024401878SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 24/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 6/6/2024; selon quittance n°M038933 ; Kamel Ben Hammouda a vendu à Hamza Heni ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Al-Habib Bourguiba, Sbeïtla - Kasserine ; avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains de la vendeuse suscité.

Cette annonce est parue aux journaux Al-chourouk et Le Quotidien le 29/6/2024.

2024T00697FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 12 Juillet 2024 et enregistré à la recette des finances Montplaisir, Tunis le 16/7/2024 (Reçu n°M074052 enregistrement n°24204540). Monsieur Amir Ben Kamel Dridi (C.I.N n°00293817) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société EL

BECHA FOOD SERVICE SARL «Société en cours de constitution «son Gérant Monsieur Mohamed Amine Ben Youssef Ben Ali Abidi (C.I.N n°09177298) exploité «tous Types des Commerce «situé 84 rue Boubaker Al Boukri Montplaisir, Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau de Maître Mondher MLOUKI son adresse 20 Rue Souk Alasar, Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 19/7/2024.

2024R01919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12/7/2024 enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 18/7/2024, n° de quittance M055313 n° d'enregistrement 24201704, Mme Zina Bent Ahmed Ben Maki Khemissi selon procuration à Mr Aymen Ben Fathi Ben Abdallah Mechichi a vendu à Mr Lucien Saadaoui, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café 1ère catégorie, dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Mornag Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/7/2024.

2024R01920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P signé le 15/02/2024, enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaâbane en date du 4/3/2024, sous le n°24200668, quittance n°M016398, Mr Mohamed Aziz B. Mohamed Sgaïar B. Jannet, CIN n°09878958, a vendu à Mme Ekram Bt Ahmed Majdoub, CIN n°06309294, le fonds de commerce situé à cité Pasteur, Rue Sfax, Dar Chaâbane Elfehri, composé de ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que café 1ère catégorie.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mme Ekram Majdoub sis à la Rue Sadak Zemerli, Nabeul, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/7/2024.

2024R01924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Ariana le 15/7/2024 quittance n°091683, la société «STE BIOGANA» a vendu le fonds de commerce à la société «STE TRI TECH» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour exposer et vendre les matériels, fournitures et équipement de, sport et pour la construction et l'installation de piscines et pour tous équipements de repos, divertissement et équipements de luxe sis au numéro 1 Rue 13 Août Sokra.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'avocate rédactrice de contrat Maître Hanen BELCAID - Avenue de la libération Centre Bouksila Hammamet 8050 dans les 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette vente a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 20/7/2024.

2024R01925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Boulaabi Faten Avocate à Mourouj 1 avenue Habib Thameur enregistré à la recette des finances Mourouj 1 le 16/7/2024 quittance n°M029133 sous le n° 24200847 Tajine Ahlem a vendu à Boukhari Aymen le fonds de commerce sis 01 résidence «Perle El Mourouj» Mourouj 6 exploité comme Pizzeria et Buvette.

Toute opposition pourra être rendue au local objet de ce contrat entre les mains de l'acheteur vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 20/7/2024.

2024R01927FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/7/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 18/7/2024, N° de quittance M063639 n° d'enregistrement 24204869, Mr Khaled ben Bechir Aassila a vendu à Mr Jalel ben Aassila. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boucherie, dans le local municipal n°5 sis à l'avenue Habib Bourguiba Mégrine.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Abdesalem Kessib avocat à la cour de cassation à son bureau sis au 20 rue Esourour cité Hana Mégrine 2033 Chouchet Radés Ben Arous d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 20/7/2024.

2024R01932FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 16/7/2024, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Imen Haddaji et le Maître Imene Bouali, enregistré en date du 16/7/2024 à la recette des finances de Sousse sous Quittance n°M064626, Mr Mohamed LARBI, titulaire de la CIN n°05552975, a cédé en tant que donation à sa femme : Mme Abir Ben Salem, titulaire de la CIN n°09339220, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Fast-food, dénommé «FOU-FOO DE PARIE» (Identifiant Unique N°842292L) sise à Cité Boukhzar - Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/7/2024.

2024S00943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Besbes Salma

Avocate

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Salma Besbes, avocate à Sfax, en date du 11/7/2024 enregistré à la recette des finances Chihia le 11/7/2024 quittance n°M039640, Mr Mohamed Kallel titulaire de la CIN n°11048140, vend à Mme Hana Frikha, titulaire de la CIN n°11024650, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Teniour km 6.5 Chihia Sfax, destiné à la vente de produits alimentaire et Free shop.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur Mohamed Kallel, qui a élu son domicile à la rue Taher Hadded n°279 Sakiet Ezzit Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait est publié au journal «Essabeh» paru le 17/7/2024.

2024X00931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 27/06/2024 enregistré à la recette des finances Rue El Arbi Zarouk Sfax le 01/7/2024 quittance n°M03849 enregistrement n°24203149, Ons Nafti titulaire de la CIN n° 0885919 demeurant à Sfax, a vendu et cédé à madame Lobna Hammemi Titulaire de la CIN n°08826842 demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce d'une garderie scolaire sise à Rue de Jordanie immeuble c n°2 cité Habib Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du bureau de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Khlif 32 avenue Habib Bourguiba Sfax 3000 dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 6/7/2024.

2024X00936FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S. signé le 02/7/2024 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 4/7/2024 (quittance n°87636 enregistrement n°24205633) la STE CLOCHE D'OR (RNE 0987787F) a cédé à la STE FILS ABDALLAH YAZIDI (RNE 1875534X) la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente de pâtisserie exploité au local n°63 Avenue Khaled Ibn El Walid Laouina.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Saida Ben Haouach, Avocat à la cour de cassation sis au 99-101, avenue de la liberté, bureau A8-5 et ce dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/7/2024.

2024401856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S. signé le 02/7/2024 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 4/7/2024 (quittance 87639 enregistrement 24205634) la STE CLOCHE D'OR PATISSERIE PLUS (RNE 1463378N) a cédé à la STE FILS ABDALLAH YAZIDI (RNE 1875534X)) la totalité du fonds de commerce ayant pour activité pâtisserie et glacerie exploité au local n°84 Avenue de Carthage, les jardins de Carthage. Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Saida Ben Haouach, Avocat à la cour de cassation sis au 99-101, avenue de la liberté, bureau A8-5 et ce dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk du 11/7/2024 et le Quotidien" du 13/7/2024.

2024401857FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location du 10 mai 2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 13 mai 2024 quittance numéro M058532 enregistrement numéro 2430346; la société Dreams 216 SARL au nom de son gérant Monsieur Ezzedine ben Moktar sud Mejai titulaire de la CIN numéro 05768219 ; a loué à la société Hassine Essouri SARL en constitution au nom de son gérant Monsieur Mohamed ben Mohamed Salah Houseini titulaire de la CIN numéro 11624615; MF 1875078/T tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels s'agissant d'un restaurant et café catégorie 1 situé à la rue Abdelhamid Kadi Houmt Souk Jerba.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du vendredi le 12-7-2024.

2024T00699FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 3/7/2024 enregistré à la recette des finances Djerba le 10/7/2024 sous le n°24304932 quittance n°M079672, Mr Chaker ben Tkhayet titulaire de la CIN n°05062865 a loué à Mr Ramzi Almajdoub titulaire de la CIN n°08617218 la totalité du fonds de commerce sis à Alhashan Djerba représentée par un terrain clôturé de tous les côtés et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition est recevable au fonds sis à Alhashan Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 18/7/2024 au journal le Quotidien.

2024R01921FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances de K.Helal quittance n°M711 enregistrement n°24301651 Mr Akrame Chetoui CIN 06773318 a loué en gérance libre à la société en cours de constitution crispy WAY Titulaire de la réservation chez RNE n°20246469719155 représentée par sa constituante et caution solidaire Madame Kaoutaher Achour CIN n°06912700 la Totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Av. Ali Soua K.Helal connu auparavant sous le nom commercial restaurant fares Food et ce pour la période commençant le 01/8/2024 au

31/7/2033 pour un loyer mensuel net de 2000 Dinars avec une augmentation de 100 dinars nets, par mois chaque année le fonds de commerce sera exploité dans la restauration.

2024S00942FCCC3

Contrat de gérance libre

Par acte en date du 26 juin 2024, enregistré à la recette des Finances El Mourouj le 26 juin 2024, Quittance n°M057603, Enregistrement 24303441, a été annulé le contrat de gérance libre du fonds de commerce sis à la Résidence EYA Boutique 05 Mourouj 05, fast-Food établie contre Kamel Ben Hamda bou Ali et Imen Bent Ridha ben Ali Ben Harka Hamem.

Les oppositions se font à l'adresse du fonds de commerce.

Une annonce a été publiée au journal Echourouk du 18/7/2024.

2024401860FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association: Association Tunisienne de Prosthodontie et d'Esthétique Dentaire

Siège : Immeuble les Jardins B3.15, zone du stade Monastir 5000.

Objet : recherche scientifique.

Objectifs :

1) Contribuer au développement de la dentisterie dans le domaine de l'implantologie dentaire et de la prosthodontie dans la République Tunisienne.

2) Aider les dentistes à se tenir au courant des évolutions dans le domaine de la prosthodontie et de la dentisterie esthétique.

3) Etablir des normes théoriques esthétiques et fonctionnelles pour la restauration des dents des patients à besoins spécifiques et des patients souffrant de syndromes d'une manière compatible avec la situation particulière de cette catégorie.

4) Faire connaître les nouvelles technologies dans le domaine de l'implantologie dentaire.

Membres : Mme Lamia Mansour (Présidente), Mme Sana Bekri (Secrétaire général), Mme Amel Labidi (Trésorier).

2024S00945APSF1

Homologation de résolutions

Révision de règlement de copropriété et élection d'un président du syndicat des copropriétaires de la résidence Monte-carlo

Selon le PV de la réunion du syndicat des copropriétaires de la résidence Monte-Carlo en date du 9/7/2024 sis à Zini Film Route de Tunis Hammam Sousse, déposé à la municipalité de Sousse à la date du 18/7/2024, enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse à la date du 11/7/2024 sous le numéro 2837, il a été révisé le règlement intérieur de copropriété et il a été accepté la nomination de Mme Synda Sellami présidente du syndicat; Mr Ahmed Trabelssi vice-président, Mme Saida Mheni ; Mr Med Hafedh Waness ; Mr Lotfi Ajra ; Mr Abdelmajid Jemli ; Mr Ibrahim Ghezal et Mr Amir Chaari membres.

2024S00944APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Achraf AOUNALLAH

Avocat à la cour de cassation

9 Rue du Théâtre 8000 Nabeul

Tél / Fax : 00216.72.272.360

MF : 1005232/V

Partie poursuivante : 1/ Ahmed Ben Salah Ben Sadok Ayed 2/ Abdelaziz Ben Salah Ben Sadok Ayed 3/ Fadhila Bent Salah Ben Sadok Ayed 4/ Les Héritiers De Mohamed Ben Salah Ayed son Epouse Najet Bent Salah Hadidane et ses Enfants Majeurs Adnen et Monia Ayed 5/ Les Héritiers de Saida Bent Salah Ben Sadok Ayed ses Enfants Majeurs Nejiba, Chokri et Salwa Goddi, demeurent à Nabeul et qui ont élu leur domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Partie adverse : 1/ Mme Habiba Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant à rue El Aiin Nabeul 2/ Mr Naceur Ben Salah Ben Sadok Ayed, demeurent au n°8 rue Moheddine Klibi Manar2 Tunis 3/ Mme Radhia Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurent au n°70 rue Seoul Nabeul

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Immatriculé dénommé «CHADLIA » objet du titre Foncier n°636534 Nabeul d'une superficie globale de 177 m², composé de la parcelle n°01 sis au n°1 rue Mohamed Saad à Nabeul, un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un étage au dessus le bien est limité en face d'un bien au nom des héritiers de Kaboura Ayed, à l'ouest d'une impasse et à la face arrière où l'entrée par la rue Mohamed Saad et à l'est par un bien au nom des héritiers Tebbane, le bâtiment se compose au rez-de-chaussée de trois garages et une porte qui ramène au premier étage qui se compose d'un salon, une cuisine, cinq chambres et deux salles de bain et d'un espace couvert, le bâtiment est construit par des pierres et des briques et la dalle en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent cinquante et un mille trois cent quatre vingt et un Dinars 200 Millimes (151.381.200) après abattement de 40% frais et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : Le lundi 26/8/2024 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations : 1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine 2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul. 3/ Tout participant doit consigner les tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenter par un avocat 4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2024R01918VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

M.F : 509997D A P 000

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE, société anonyme, RNE 0015094B, sise à l'avenue du Président Beji Kaid Sebsi centre Urbain Nord Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Société VOLTA à responsabilité limitée RNE 0035973L sise au n°22 Avenue Farhat Hached Ariana en sa qualité de débiteur hypothécaire.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat près la cour de cassation, demeurant au n°13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : 200 parts indivises objet du titre foncier n°26045 Ariana dénommé «André Eveline» sise au n°22 Avenue Farhat Hachad et rue Errayahin Ariana ville dont la superficie totale est de 350 mètres carrés environ.

L'immeuble consiste en une villa constituée d'un sous-sol, un studio en rez-de-chaussée et un premier étage le tout occupé par la société débitrice.

1) le sous-sol : d'une superficie de 128 mètres carrés et d'une hauteur de 2,40 mètres consiste en un espace rectangulaire à usage de bureaux dont le sol est couvert par du parterre et équipé d'eau d'électricité et du chauffage central, contient une armoire réservée au réseau informatique et un escalier en marbre le reliant au studio qui se trouve au rez-de-chaussée ouvrant directement sur la rue Errayahin

2) Le premier étage : d'une superficie de 165 mètres carrés réparties en un hall central et 3 bureaux dont un est équipé par des toilettes privées, une salle de réunion, 2 salles d'eau, une petite cuisine et une salle d'informatique. L'étage est équipé d'eau d'électricité et en chauffage central. Le revêtement est luxueux, les fenêtres sont en pvc, et la porte d'entrée principale est en bois massif noble.

3) Le studio en rez-de-chaussée : d'une superficie de 38 mètres carrés réparties en un hall en marbre local, une cuisine, 2 salles d'eau, un accueil et des escaliers menant au sous-sol.

L'immeuble est grevé d'hypothèques telles que détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise.

Mise à prix après réduction légale de 40 % : 344.496,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le lundi 19 août 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana (affaire n°2814).

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h00.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2024R01926VEPA1

Vente immobilière

Le demandeur :

Monsieur Mohamed Habib Mannai demeurant à la rue Aslam Ibn Elhareth n°04 Cité Echabab Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688.

Le défendeur :

Monsieur Mahdi Abidi demeurant à la rue Taib Sakli Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale 11890688.

L'avocat de demandeur :

Maître Mannai Khemaies avocat Société Les Aghlabites des Avocats rue Kadi Noamen Kairouan

Désignation du bien fonds :

Un Etage sis à la rue Taib Sakli Kairouan de surface de 185 mètres carrés composé de 04 pièces et salon cuisine salle de bain et salle d'eau et d'une scierie à 16 m². Il est délimité par un espace qibla qui suit le rez-de-chaussée, et à l'est se trouve Salah Abidi ; Jofa Rue, véranda ; et la propriété des héritiers de Salah Methnani.

Le prix d'ouverture a été (70636 DT)

La vente aura lieu le lundi 19/8/2024 à neuf heures du matin et suivants au cercle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

Visite de la propriété tous les jours de la semaine

Il n'est pas possible de participer à l'enchère sauf pour ceux qui obtiennent un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiaire d'un avocat.

2024S00959VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961 FAP000

Partie saisie :

Bagdad Ben Mansour Ben Mostapha, titulaire de la CIN n°05239822 demeurant à l'avenue 5 Août immeuble mabrouka appartement n°6 Sfax et aussi à la zone industrielle poudrière 1 rue Jamel Eddine afghani épicerie Daoud 3002 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien représentant un appartement à usage d'habitation situé au rez-de-chaussée, d'une superficie de 79 m² objet du titre foncier n°68366 Sfax dénommé «El Walid» situé sur la bordure et à l'angle de deux rues et une partie à la bordure du cimetière Israélien Sfax, avec les parties indivises se rattachant au dit titre qui représentent 653 parts soustraites du titre foncier 68335 Sfax et 246 parts soustraites du titre 68335 Sfax.

Mise à prix :

Fixée à soixante et un mille et huit cent dinars (61.800,0000) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le dix neuf Août deux mille vingt quatre 19/8/2024 à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00933VEPA1

Vente d'un immeuble maître

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Tél : 98 831 850

Le saisissant : Maraoui Lotfi, CIN n°05254269, Route de Sidi Mansour km 12 n°65 Sfax.

Le saisi : Ben Elmabrouk Jarboui, CIN n°0537858, Route de Tunis km 7,5 Rue Cherif Driss Sfax, Domicile Elu Maître Damak Soumaya Avocat à la cour d'Appel Imm Intilaka 2ème étage n°4 Sfax.

L'immeuble saisi : 1) Tout le terrain agricole contenant 45 pieds d'olive, sis à la Khecherma Dakhan Est Sfax.

Ses frontières : Du Sud Hameda, de l'Est ELLEFI Abdallah, du Nord ELLEFI Khira, ELLEFI Mohamed et ELLEFI Abdessalem et de l'Ouest Piste Agricole.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers l'Ouest 154,00 m, vers le Nord 76,50 m, vers le sud 21 m, vers l'Est 67,00 m, vers le nord 118 m. vers l'Ouest 115 m, vers le nord 19 m, vers l'ouest 37 m, vers le Sud 46,00 m, vers l'est 19,50 m, vers le sud 21 m, vers l'ouest 90 m, vers le sud 57 m.

Surface : 24900 m²

La mise à prix : Quarante Trois Mille Dinars (43.000.D000).

2) Tout le terrain agricole contenant 23 pieds d'olive divisé en deux d'une Piste Agricole sis à Dakhan Est la Hencha Sfax.

Ses frontières : Du Sud ELLEFI Abdallah, de l'Est Ellefi Zohra, du Nord Piste Agricole, et de l'Ouest Ben Mbarek Younes.

Ses mesures : Du Sud vers le nord 52 m, de l'Ouest vers l'est 97 m.

Surface : 5000m².

La mise à prix : Onze Mille cinq cents Dinars (11.500.D000).

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax chambre des ventes immobilières le lundi dix neuf Août deux mille vingt quatre (19/8/2024) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendent les heures de travail administratif pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2024X00966VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis).

La partie saisie : Salwa Bent Ali Ayari de nationalité tunisienne cin n°07322480 commerçante domiciliée au 2 rue 162 cité 18 janvier Ettadhaman Ariana.

Avocat poursuivant : Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021IF 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71890398 Fax 71891602- portable 98267576.

Désignation des parts indivises mis en vente :

La totalité des parts indivises domicilié à Mnihla gouvernorat Ariana zone sis à l'avenue de romarin construit sur une partie du 51555 Tunis.

L'édifice est constitué d'une partie intérieure, un hangars une habitation réservée au gardien un étage supérieur premier ou un édifice d'habitation en cour de constitution.

1) Le rez-de-chaussée : il comprend une entrée privée qui donne sur la rue Faris Al-Khoury n°29, et il se compose d'un hall ouvert sur plusieurs bureaux, dont le bureau du directeur, qui dispose de toilettes, d'une salle de réunion, et un couloir "couloir" sous la forme d'un coin qui s'ouvre sur un hall spacieux dans celui-ci. Une petite cuisine et une toilette pour tout le magasin susmentionné, qui est actuellement vacant et une construction sur une surface totale couverte égale à 160 mètres carrés, et il est en mauvais état du fait de ne pas avoir été utilisé comme magasin fermé pendant un certain temps d'une part, et aussi de ne pas l'avoir entrepris et les propriétaires faisant régulièrement l'entretien nécessaire afin de préserver sur sa sécurité et la sécurité du bâtiment dans son ensemble d'autre part.

(2) Premier étage : Celui au-dessus du magasin situé au rez-de-chaussée, sa composition est différente de la composition du premier et il se présente sur une surface couverte totale égale à : 160 m et il est en mauvais état et négligé. Quant à la partie restante de l'ensemble du bâtiment, qui est préparée comme un magasin à ciel ouvert et qui comprend, dans la partie qui suit le siège administratif, deux halles de stockage, et puisque tout le magasin susmentionné avec toutes ses sections, qui est actuellement vacant et vient sur une superficie totale couverte égale à 783 mètres carrés, il est également en mauvais état car il n'est pas utilisé comme magasin. Il a été fermé pendant un certain temps

d'une part, et aussi pour son manque d'engagement et son propriétaire faire régulièrement l'entretien nécessaire afin de préserver sa sécurité et celle du bâtiment dans son ensemble d'autre part.

2/ Limites du médicament à retentissement :

La propriété Fallout est représentée dans un bâtiment ancien au rez-de-chaussée nu, qui est un entrepôt ou un grand magasin "Entrepôt de stockage", qui a été configuré au niveau du côté gauche de son entrée principale donnant sur l'approche

2 Fares Al-Khoury n°29 composé de deux étages, avec un rez-de-chaussée au-dessus un premier étage (à utiliser comme siège pour la gestion de la société immobilière Abu Sufyan. Le bâtiment susmentionné a également une deuxième entrée pour le magasin, tandis que la partie restante de celui-ci a été affectée à un magasin spacieux. Il est disponible dans la partie qui suit le siège de l'administration avec une entrée privée qui s'ouvre directement sur le bord de la rue Ali bin Ghadhahem, où la façade secondaire de tous les bâtiments précités est située, comme indiqué précédemment, et il consistait à l'origine en un terrain plat et rectangulaire, ses limites étant délimitées à l'œil par les murs extérieurs du bâtiment érigés au niveau des façades principales et secondaires de l'ensemble propriété et les deux donnent directement sur le bord des approches Ali bin Ghadhahm et Faris al-Khouri, n°29, et les murs des bâtiments adjacents depuis ses côtés nord et ouest, qui sont illustrés comme suit :

Du côté nord : biens immobiliers appartenant à d'autres. Du côté sud : une approche de Bengham.

Du côté est : rue Fares Al-Khoury, et du côté ouest : biens immobiliers appartenant à d'autres Le statut juridique actuel de la propriété du procès.

Selon les données contenues dans la copie du certificat de propriété du titre immobilier n°51205 Tunisie délivré par l'administration régionale de la propriété immobilière en Tunisie le 01 octobre 2021, et celui qui est relié au côté en est un pendant accompagné de celui-ci) qui a été abrégé comme suit : Le bien dit «Paroli» fait l'objet du numéro de dessin immobilier 51205 Tunisie, situé en Tunisie, d'une superficie totale de neuf mètres carrés et quarante-trois centiares (p. 091.43) Ou neuf cent quarante-trois mètres carrés (943 m), et divisé selon la division générale de l'ensemble de la propriété en neuf cent quarante trois parties (943) parties, et il est dans son état actuel. La propriété appartient à la société immobilière, Abu Sufyan, et elle est hypothéquée au profit de la Banque Aman, selon les lettres de garantie qui s'y réfèrent ci-dessus avec références délimitées

Le dessin immobilier fait l'objet de ce rapport

Ajuster différents espaces

A la suite du processus de relèvement technique des dimensions, des mesures et des calculs que nous avons effectués pour l'ensemble du bâtiment concentré au-dessus de la propriété du procès, les différentes zones couvertes de l'ensemble du bâtiment avec tous ses composants ont été saisies et comptées selon leur état actuel et répartis selon la hauteur.

Ses étages sont les suivants :

1/ La surface totale donnée pour l'ensemble du terrain avec le centre au-dessus du bâtiment : 943 m². 2- La surface totale couverte pour l'ensemble du rez-de-chaussée désigné comme siège de l'administration : 160 m². 3- La surface totale couverte pour l'ensemble du premier étage au-dessus du siège de l'administration : 160 m². 4- La surface totale couverte pour l'ensemble de l'entrepôt avec ses différents composants : 783 m².

Estimation de la valeur du bâtiment

Et puisque la qualité du bâtiment érigé au-dessus de celui-ci, y compris les matériaux utilisés dans sa réalisation, compte tenu de l'ancienneté du bâtiment d'origine et de ses dépendances très anciennes en terme d'ancienneté, puisque la date d'achèvement de sa construction remonte au début du siècle dernier, et il est considéré comme une composante du tissu urbain et social de la région "Petite Sicile" adjacente au vieux port de Tunis, compte tenu des travaux d'aménagement actualisé de la partie désignée comme siège pour la gestion de l'entreprise d'une part, et l'état d'entretien et de conservation de l'immeuble, chacun selon son état actuel, d'autre part Gérer l'entreprise en fonction de la hauteur de ses strates, en adoptant la grille tarifaire sur la base du prix au mètre carré, d'un montant de 320 dinars pour tout le rez-de-chaussée, d'une valeur de : 140 dinars pour le premier étage au-dessus, d'un montant de 180 dinars pour la partie restante de l'ensemble de l'immeuble qui est préparé comme un magasin ouvert et le destinataire Secoue-le à côté du siège de l'administration sur les deux halls de l'ancien bâtiment de stockage.

Cette description a été faite par monsieur Badis Ben Naceur selon son rapport ajusté par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 10/3/2023 selon l'ordonnance sur requête n°100304 du 20/9/2022.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cent cinquante deux mille cinq cent soixante seize dinars et 500 millimes (352.576.500D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 19 Août 2024 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024401869VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

En vertu du jugement préparatoire émanant de la chambre du conseil du

tribunal de première instance de Kasserine du 11 juillet 2024 relatif à l'affaire de règlement judiciaire n°49, Mme Olfa Ben Sassi, établie, à la rue de l'indépendance - Denden, Immeuble Ben Jemaa, Apt B2, Tél : 22513137 - 26224860, Email : olfajudiciaire@gmail.com

A été nommée comme administrateur judiciaire de la société «INTERCHAUX» son identifiant unique 0977263A pour l'inventaire de ces actifs et le diagnostic de sa situation économique et financière et social et voir la possibilité de sa cession totale au tiers.

2024R01923VEPA2

Avis de Faillite

STE SOUGA DE VENTE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS

Au capital de : 10000 D

Siège social : Rue Mongi Slim El Jem - Mahdia

IU : 0739322S

En vertu du jugement n°56 rendu par le tribunal de première instance de Mahdia le 9/7/2024 il a été décidé la mise en faillite de la société SOUGA DE VENTE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS pour cessation de paiement depuis le 20/11/2019 et la désignation d'un Juge Commissaire auprès du tribunal de première instance de Mahdia et Syndic de faillite Monsieur Lazhar Lattaoui.

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis à l'Avenue Habib Bourguiba Mahdia, Tél : 99887700 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2024S00946VEPA2

Avis aux publics

Société «dakhla de production d'aliments complexes»

Sise à la rue Elkef n°5 - menzel bou zalfa

Capital social : 530m dt

MF : 0751710C

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Grombalia numéro 256 en date du 27/6/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le tribunal a décidé la cession a autrui de la société dakhla de production d'aliments complexes, l'autorisation au mandataire de justice Aifa Badreddine, de préparer le cahier des charges relatif à la cession de ladite société sous la direction de juge tutelle et de faire les publications légales.

2024401873VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STAROIL

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Route de Sousse Km 13 2034 - EZ-Zahra

Identifiant unique : 0001898J

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20/8/2024 à 9h au siège de la société à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Fixation des jetons de présence

8/ Renouvellement du mandat des administrateurs

9/ Nomination d'un commissaire aux comptes

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00698SANB3

Assemblée générale ordinaire

Société Farrah et Compagnie (SOFACO)

Société anonyme

Au capital 3.005.660 Dinars DT

Siège social : Henchir Bou Teffeha Lot n°11 - Zone Industrielle 9000 Béja

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : N°1626831 S

Mes dames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et compagnie SOFACO sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 12-8-2024 à 9H au siège social de la société situé à la zone industrielle de Béja Henchir Bouteffeha, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023.

3- Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2023

4- Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

7- Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légales.

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre du jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statuts.

Une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises à Béja le 18/7/2024 sous le numéro 2024794669.

2024T00701SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Société Farrah et Compagnie (SOFACO)

Société anonyme

Au capital 3.005.660 Dinars DT

Siège social : Henchir Bou Teffeha Lot n°11 - Zone Industrielle 9000 Béja

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : N°1626831 S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et

compagnie SOFACO sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 12-8-2024 à 11 H au siège social de la société situé à la zone industrielle de Béja Henchir Bouteffeha, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1- Accord pour la continuité d'exploitation

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre du jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statuts.

Une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises à Béja le 18/7/2024 sous le numéro 2024794729.

2024T00702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2024

BIAT CONSULTING

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1344143G

Matricule fiscal : 1344143GAM000

Messieurs les actionnaires de BIAT Consulting sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 7 Août 2024 à 10H au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 et du rapport général du Commissaire aux Comptes pour le même exercice et approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Présentation du budget de l'année 2024

7. Fixation des jetons de présence

8. Démission d'un administrateur

9. Désignation d'un nouvel administrateur

10. Pouvoirs en vue des formalités.

2024T00712SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2024

BIAT CONSULTING

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1344143G

Matricule fiscal : 1344143G AM 000

Messieurs les actionnaires de BIAT Consulting sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 7 août 2024 à 11 H au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Réduction de la valeur nominale de l'action

3. Augmentation du capital en numéraire

4. Mise à jour des statuts.

2024T00713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTER BANK SERVICES

Société anonyme

Siège social : 32, Rue 8601 Charguia 1 - 2035 - Tunis

Capital social : 6.970.045 dinars

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 5 septembre 2024 à 9H du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2024.

7- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023.

8- Pouvoirs.

2024R01928SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire

Le lundi 12/8/2024

Société HOUDA INVEST

Société anonyme

Au capital de 8 445 000 dinars

Siège social : Dkhila 5004 - Monastir

Identifiant Unique : 0969060T

Messieurs les actionnaires de la Société HOUDA INVEST sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 12/8/2024 à 10h au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021, Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2021 ;

4) Quitus aux administrateurs ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6) Fixation des jetons de présence ;

7) Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du nouveau conseil d'administration;

8) Information de l'Assemblée Générale des fonctions de direction et d'administration occupées par le Président Directeur Général et par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Décisions extraordinaires :

9) Mise à jour des statuts pour conformité avec la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et pour la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société;

10) Questions diverses.

2024S00952SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Médicale Ibn Khaldoun

Capital : 4 100 000 Dinars

MF : 0813211FAM000

RC : B151822002

Lieu : Centre Médical Ibn Khaldoun

Date : Samedi 17 Août 2024 à 10 heures.

Ordre du jour :

- Lecture du Rapport d'activité 2023
- Lecture et approbation des Etats financiers de l'exercice 2023.
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Répartition des dividendes
- Augmentation du capital
- Questions diverses.

2024S00955SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société IRM CLINIQUE LES OLIVIERS

Société anonyme

Au capital de 1280 000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B134712003

MF : 842759 BAM 000

Messieurs les actionnaires de la société «IRM CLINIQUE Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 Janvier - Sousse, le Mercredi 31 Juillet 2024 à 13h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023;

2. Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementaires arrêtés au 31/12/2023 ;

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2024S00966SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2022 et à l'assemblée générale ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2023

SOCIETE SKIRA PETRO-SERVICES

Société anonyme

Au capital de 120.000 dinars

Siège social : Cité Essaâda - La Skhira

Identifiant unique n° : 043778G

Les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 et qui aura lieu le samedi 24 août 2024 à 10 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2022, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2022, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 et qui aura lieu le samedi 24 août 2024 à 11 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

10) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11) Annulation de la 14ème décision prise dans l'AGA tenue le 10 septembre 2022 relative à l'autorisation donnée au PDG pour prendre les mesures nécessaires pour la réduction du capital social.

12) Solliciter le conseil d'administration et le PDG pour entamer les procédures nécessaires pour la dissolution anticipée de la société et pour convoquer les actionnaires à une AGE pour décider la dissolution de la société et pour désigner un liquidateur.

13) Décision de l'assemblée générale des actionnaires de renoncer définitivement à la créance du client Trapsa et autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de les constater en pertes.

14) La prise de décision relative à une créance non encaissée et aux demandes du client société tunisienne d'électricité et de gaz.

15) Décision de l'assemblée générale des actionnaires de renoncer définitivement à la caution donnée au client STEG et autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de la constater en pertes.

16) Décision de l'assemblée générale des actionnaires de renoncer définitivement aux avances déposées auprès de la STEG et de la SONEDE et autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de les constater en pertes.

17) Autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de remplacer les chèques remis aux fournisseurs et non encaissés par eux par des nouveaux chèques.

18) Décision relative aux dividendes non encaissés par les héritiers de l'actionnaire décédé Mohamed Ben Mansour Feki.

19) Décision de l'assemblée générale des actionnaires d'annuler des jetons de présence constatés en charges à payer au profit des membres du conseil d'administration et autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG d'annuler la charge au niveau de la comptabilité.

20) Autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG d'annuler les immobilisations totalement amorties et mises au rebut et de les retirer des états financiers.

21) Décision de l'assemblée générale des actionnaires de renoncer définitivement au crédit d'impôt sur les sociétés et au crédit de TVA et autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de le constater en pertes.

22) Questions diverses.

23) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2023, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle au cours de l'exercice 2023, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée annuelle, les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister aux assemblées générales annuelles sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant Indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2024X00932SANB3

Convocation

LES LABORATOIRES SYNBIOZ

S.A au capital de 6.465.000 dinars

Siège social : ZI Menzel Chaker Sfax

M.F : 1480558NAM

Messieurs les actionnaires de la société LES LABORATOIRES SYNBIOZ S.A, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 9/8/2024 à 10 heures par présence au siège social et par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription

4. Modification corrélative des statuts;

5. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital.

2024X00945SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE LIBERTE D'EXPLOITATION DES EAUX MINERALES.SA

«SLEEM HAYET»

Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 12.200.000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H

Matricule CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le 31/8/2024 à (9) heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice (2023).

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice (2023).

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice (2023).

4. Approbation des conventions réglementées régies par le code des sociétés commerciales.

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice (2023).

6. Affectation du résultat net de l'exercice (2023).

7. Octroi de Quitus aux administrateurs.

8. Examen et approbation de l'augmentation du capital social de la société par incorporation des résultats reportés positifs inscrits jusqu'à la date du 31/8/2024 et pour un montant total de 3.800.000 DT.

9. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société.

10. Approbation de l'augmentation du capital social de la société.

11. Modification des statuts de la société; et

12. Pouvoirs.

2024401853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

SOCIETE DES CABLES POUR VEHICULES SCV

Société anonyme

Capital social : 1.500.000 DT

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0745110V

Les Actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 12/7/2024, à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire devant se tenir le 19 août 2024 par visioconférence :

Assemblée générale ordinaire à 9H :

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire se présente comme suit :

1- Ratification du retard, des délais et des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Examen et approbation des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société pour les exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022;

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes et approbation des états financiers des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

4- Approbation des conventions réglementées des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

5- Affectation des résultats des exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

6- Quitus aux administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire à 10H :

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire se présente comme suit :

1- Ratification du retard, des délais et des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

2- Dissolution anticipée de la société ;

3- Nomination du liquidateur;

4- Siège de la liquidation ;

5- Rémunération du liquidateur ;

6- Durée du mandat du liquidateur.

2024401892SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «BIO PUNICA»

Siège social : 616 Rue de l'Environnement Slouguia 9014 Testour

Capital social : seize mille dinars (16 000) dinars divisé en 160 actions de 100 dinars chacune.

L'Assemblée générale constitutive de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «BIO PUNICA» se tiendra le lundi 5 Août 2024 à 9h du matin au siège social de la société afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts

- Election des membres de conseil d'Administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

2024R01933SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société BK FOOD INTARNATIONAL (site 1) dont le siège social est situé au quatrième étage à l'immeuble Jnayeh à la route de Sousse délégation d'El Jem au gouvernorat de Mehdia a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°6573 en date du 6 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une usine de préparation et conservation des produits de mer située au lot n°41 à la zone industrielle d'El Jem au gouvernorat de Mehdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mehdia et de la municipalité d'El Jem.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Mehdia ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Jem ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Technochemicals dont le siège social est situé au n°18 rue Jendouba à la zone industrielle Mghira 2 de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le n°674 en date du 8 juillet 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt de stockage des produits chimiques situé à la zone industrielle 14 janvier de la délégation de Mhamdia du gouvernorat de Ben Arous, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Ben Arous et de la Municipalité de Mhamdia Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Mhamdia Fouchana ou le Directeur

de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société ACT PHARMA SA dont le siège social est situé à la zone industrielle Oued Ezarga Testour - 9013 Béja, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°7269 en date du 01 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de médicaments, située à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Béja et de la municipalité de Testour.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le premier délégué chargé de la gestion des affaires du gouvernorat de Béja ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Testour ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société BK FOOD INTARNATIONAL (site 2) dont le siège social est situé au quatrième étage à l'immeuble Jnayeh à la route de Sousse délégation d'El Jem au gouvernorat de Mehdia a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°6575 en date du 6 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une usine de conditionnement des produits de mer par congélation située aux lots n°67 et n°68 à la zone industrielle d'El Jem au gouvernorat de Mehdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mehdia et de la municipalité d'El Jem.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Mehdia ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Jem ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL" Energie dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201 -0009449 en date du 26 Juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en un réservoir fixe d'une capacité de 25 m3, implanté à l'usine de la société Ulra Prolatex Industrie située à la zone industrielle Irtiyeh 1 à proximité de la route régionale n°59 de la délégation de Jendouba Nord du gouvernorat de Jendouba, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Jendouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jendouba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Altutex international" dont le siège social est situé à la rue de Menzel Kamel à Korba du Gouvernorat du Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°1116 en date du 23 Novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, située à la rue de Kasserine à Korba du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Korba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Omar Kadri, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 7804/5 en date du 17 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de stockage pour bouteilles de gaz destinées à la consommation domestique, situé sur la route Sfax, au point de kilométrage 01.000 délégation rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation rgueb.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Ahmed Yangui gérant de la société "Farah huile", a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°9227/5 en date du 11 juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en l'extension et aménagement d'une huilerie, située sur la route nationale n°13 au point de kilométrage 100.5 du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la

demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation sidi bouzid est.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Moufid Brahmi, gérant de la société "huilerie el friou d'huile d'olive", a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°8023/5 en date du 21 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, située sur la propriété identifiée sous n°94270 sidi bouzid, elfriou délégation hechria du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation hechria.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que par une pétition déposée au gouvernorat de Bizerte monsieur MOHAMED BELAID demeurant à la zone industrielle de Menzel Abderrahmen agissant pour son compte sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une unité d'exploiter de dépôt des gaz liquides situé à la zone industrielle de Menzel Abderrahmen gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'établissement projeté seront reçues par messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte

- Le délégué de menzel jemil

Et ce dans un délai d'un mois à daté de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les plans annexes à la demande seront communiqués au public dans les bureaux de gouvernorat de Bizerte et dans ceux de la délégation de Menzel Jemil.

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Radhouane Hadj Mabrouk a présenté une demande enregistrée au Siège du Gouvernorat de Mahdia le 31 Mai 2024 sous le n°99291/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé 2éme catégorie consistant en une Huilerie située sur la route boumerdess - zrata délégation de boumerdess et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée pouvant être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia au siège de la délégation de boumerdess ou au siège de la Municipalité de boumerdess.

Toutes personnes ayant des réclamations ou des observations concernant l'exploitation de l'établissement projeté peuvent être présentés à Messieurs Le Gouverneur de Mahdia, Le Président de la Municipalité de boumerdess ou Le Délégué de boumerdess dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Rabeh ben Elhedi Rabhi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°7060/5 en date du 6 mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, située sur la route régionale n°125 au point de kilométrage 33.650 délégation bir elhfay conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation Bir elhfay.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société CCA TUNISIE dont le siège social est situé sur le lot n°119 rue Tozeur à la zone industrielle Mghira 3 de la délégation de Fouchana du gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le n°1374 en date du 18 février 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des pièces composites destinés pour le secteur aéronautique située au lot n°119 rue Tozeur à la zone industrielle El Mghira 3 de la délégation de Mhamdia du gouvernorat de Ben Arous, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Ben Arous et de la Municipalité de Mhamdia Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Mhamdia Fouchana ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Habib Yousfi, gérant de la société youssfi huiles, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°1624/5 en date du 26 janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située sur : la propriété identifiée sous n°91232 sidi bouzid, sidi ellefi délégation ouled hafouz du gouvernorat de sidi bouzid, au conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation ouled hafouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le

gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Mohamed Ben Mohamed El Gheriani Ben Mohamed El Ferjani titulaire de CIN n°02712770 en remplaçant sa mère feu Sghayra Bent Ali Ben Allala Ben Mohamed Ferjani, déclare la perte du titre de propriété n°73806/13 pour le titre foncier n°81759 Sidi Bouzid sis à Imadat Lazireg Sud délégation de Jelma - Sidi Bouzid.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 18/7/2024.

2024T00696DIVD2

Rectificatifs

Rectification

STE TUNISIENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M/000

Identifiant unique RNE N°: 1676963G

Rectification Convocation à l'assemblée générale du 25 Juillet 2024

Annonce n°2024S00869SANB3 parue au Journal Officiel n°78 du 5/7/2024.

Lire : «Qui se tiendra dans la ville de Genève, en Suisse»,

Au lieu de : à son siège social, Avenue des Vosges 4000, Sousse.

Le reste est inchangé.

2024S00956RECZ9

Rectification

STE TUNISIENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M 000

Identifiant unique RNE N° : 1676963G

Rectification Convocation à l'assemblée générale du 25 Juillet 2024

Annonce n°2024S00870SANB3 parue au Journal Officiel n°78 du 5/7/2024.

Lire : «Qui se tiendra dans la ville de Genève, en Suisse»,

Au lieu de : à son siège social, Avenue des Vosges 4000, Sousse.

Le reste est inchangé.

2024S00957RECZ9